

Séance du 13 avril 2016

L'an deux mil seize, le treize avril à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. François-Xavier LENOTTE - Éric SCARLAKEN - Marc HUART – Jean-Pierre CHRZAN - Guy BRIDAULT - Sébastien BANSE – Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Isabelle BUISSART - Marie-Louise DERAÏN

Absents excusés :

Absent : 0

Procuration:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2016

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 février 2016 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur ce document.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité ce document.

I – Approbation du Compte Administratif du Budget communal 2015

Délibération n° 005_2016

Sous la présidence de M. SCARLAKEN, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		115 777.61 €
Opérations de l'exercice	165 868.84 €	205 371.98 €
Totaux	165 868.84 €	321 152.71 €
Résultat de clôture		155 280.75 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	14 061.54 €	
Opérations de l'exercice	26 359.61€	100 009.09 €
Totaux	40 421.15 €	100 009.09 €
Résultat de clôture	€	59 587.94 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	14 061.54 €	115 777.61 €
Opérations de l'exercice	192 228.45 €	305 381.07 €
Totaux	206 289.99 €	421 158.68 €
Résultat de clôture		214 868.69 €

Hors de la présence de Mme BUISSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

II - Délibération approuvant le compte de gestion 2015

Délibération n° 006_2016

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 007_2016 : Affectation du Résultat 2015

III – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Délibération n° 008_2016

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'impositions 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Elle propose de ne pas augmenter les impôts, la commune aura un produit attendu de 92 000 €.

Madame le Maire présente sa proposition.

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	12.66 %	12.66 %
Foncier Bâti	11.53 %	11.53 %
Foncier Non Bâti	41.41 %	41.41 %

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité sa proposition.

Les taux pour 2016 seront donc :

Taxe d'Habitation : 12.66 %

Foncier Bâti : 11.53 %

Foncier non Bâti : 41.41 %

IV - Subventions

Délibération n° 009_2016

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes pour l'année 2015:

- ADMR de Crèvecœur sur Escaut : 80,00 €
- CLIC: 91.25 €
- Animation Jeunesse Rurale 1 803.09 €
- Association Omnisports Séranvillers : 1 000,00 €
- OCCE du RPI 1 000,00 €
- Société de Chasse : 50,00 €
- Comité des Fêtes 1 000,00 €

Ces dépenses seront imputées dans le compte 6574 du Budget Primitif 2016.

V – Approbation du Budget Primitif 2016

Délibération n° 010_2016

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 29 mars 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 339 041.75 €

Dépenses et recettes d'investissement : 207 340.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	339 041.75 €	339 041.75 €
Section d'investissement	207 340.00 €	207 340.00 €
TOTAL	546 381.75 €	546 381.75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	339 041.75 €	339 041.75 €
Section d'investissement	207 340.00 €	207 340.00 €
TOTAL	546 381.75 €	546 381.75 €

VI – Opération « Participation Citoyenne – Voisins vigilants »

Délibération n° 012_2016

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une trentaine de personnes ont participé à la réunion d'information du 11 mars 2016. A ce jour, 4 personnes ont postulé pour les fonctions de référents. Elle demande ensuite au conseil municipal de valider l'adhésion de la commune au dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à l'opération « Participation citoyenne-voisin vigilant »
- **CHARGE** Madame le Maire d'organiser avec la Gendarmerie sa mise en place sur la Commune.

VII – Plan Local d'Urbanisme

1^{ère} réunion le 2 mars 2016 : Présentation du diagnostic territorial : Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion.

2^{ème} réunion le 25 mars 2016 : Diagnostic agricole : Madame le Maire souligne que les agriculteurs exploitants sur la commune étaient conviés à cette réunion. Chacun a pu situer géographiquement ses parcelles et exposer son type d'exploitation (élevages, cultures...) sur le territoire communal et répondre au questionnaire remis par le bureau d'études.

Mme le Maire rapporte que le bureau d'études à effectuer un gros travail sur la démographie de la commune (étude de 1930 à nos jours). Il ressort de cette étude que l'habitat individuel devrait évoluer (environ 12 logements) afin de maintenir la population actuelle jusqu'en 2025.

Une prochaine réunion est prévue le 27 avril. Elle concernera le diagnostic foncier : objectif d'évolution de la commune et recensement des dents creuses.

VIII – Questions diverses

- **Presbytère - Point sur les travaux du logement du 1^{er} étage :**
Les agents communaux y travaillent : abaissement des plafonds, isolation...
Mr CHRZAN fait le point. L'électricité sera remise aux normes et des radiateurs remplacés.
- **Eglise :**
Délibération n° 0013_2016 : Modification montant initial du marché de travaux suite à la prise en compte de sujétions d'exécution
Le local pour les bouteilles de gaz se termine.
La pose des grés au niveau du parvis de l'église est terminée. L'aménagement des espaces verts sera prochainement effectué : gazon, plantations de rosiers, de buis, d'hortensias et de graminées. Grand merci à M. BUISSART qui effectuera l'engazonnement.
La main courante sera prochainement repeinte ainsi que l'entrée de l'église si possible avant les communions.
A voir également : la remise en état du calvaire (nettoyage et peinture).
- **TP SANCHEZ-GOMEZ** a été contacté pour établir un devis pour différents travaux
 - Curage du fossé derrière le Borniava
 - Enlèvement des sapins en façade du cimetière
 - Réalisation d'un trottoir rue de Wambaix
 Devis à étudier.
L'entreprise est intervenue fin février pour un trou d'effondrement situé sur la Grand' rue.
- **Pays du Cambrésis :** dans le cadre du programme de réhabilitation des bâtiments publics, le syndicat propose de réaliser une analyse thermographique des bâtiments communaux. Mme le maire a fait la demande pour la mairie.
- **Rue du Borniava :** Suite à la demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire concernant les travaux de réparation et finition des espaces et équipements communs, M. FX VILLAIN a proposé, à la commission des finances de l'Assemblée Nationale, que la somme de 20 000 € soit allouée à la commune. Réponse mi-juin.

Cible VRD, Maître d'œuvre, a lancé un Marché Public de Travaux :
 - 1^{er} Lot : Voirie, assainissement et fourreaux
 - 2^{ème} Lot : Eclairage public
 Dépôt des offres avant le 21 avril 2016, 16 heures.
Mme le Maire rappelle que les travaux devront respecter les conditions du Permis d'Aménager qu'elle a accordé.
- **Aérodrome – CAC :**
3 mars 2016 : réunion des différentes associations sous la présidence de M. MALAQUIN, en présence des représentants de la Gendarmerie et la Police.
Ordre du jour : Sécurisation du site

Divers problèmes récurrents : Gens du voyage, dépôts sauvages (déchets, encombrants...), rassemblement divers...

Autre problème : sécurisation du plan d'eau du golf.

La pose de barrières ou portiques est envisagée. Une étude chiffrée sera proposée aux élus pour décision.

La zone aéromodélisme sera déplacée, étudiée lors d'une réunion prévue le 21 avril.

Mme le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à l'emplacement des barrières sur le territoire communal : Chemin Paillé, en haut du cimetière...

Centrale solaire : pas d'éléments nouveaux

24 mars 2016 : Réunion avec les agriculteurs exploitants à la CAC. Permission de continuer à cultiver mais doivent s'adapter à l'évolution des projets.

Golf : Suite à la 1^{ère} consultation d'affermage qui s'était révélée infructueuse, une nouvelle consultation a été lancée. 2 cabinets sont mandatés pour accompagner la CAC dans son choix. Le golf ne comportera pour l'instant que 9 trous et non 18 comme prévu.

- **SIDEC** : Information sur le déploiement du compteur ERDF « Linky », réunion 26 avril à Caudry.
- **Micro crèche** : le projet avance. Une participation sera demandée à la commune en fonction du nombre d'enfants inscrits à la crèche. Rien de défini actuellement.
- **Sécurité routière** : Suite à la rencontre de M. MERESSE, de la Direction de la Voirie avec Mme le Maire, le 10 mars, des compteurs ont été posés sur les RD 960 et 142. En fonction de l'analyse des comptages et des vitesses, une étude sera menée pour mettre en place des aménagements de sécurité (stationnement, passage piéton, feu comportemental...). Une nouvelle rencontre est prévue après l'obtention des résultats de comptages avec les services spécialisés en matière de sécurité routière.
- **RPI** : Transport : le Conseil Départemental envisage de ne plus prendre en charge le transport des écoliers. Attendons intervention de la CAC.
- **Festivités** :
 - **23-24 avril** : Vernissage de la sortie officielle des livres « Les Poilus de Séranvillers-Forenville morts pour le France » et « le dictionnaire des familles de Séranvillers-Forenville » le 23 et exposition sur l'histoire et la généalogie le 24 par le GGAC.
 - **5 mai** : Fête communale -
 - **11 juin** : Journée du sport (gestes d'urgence, marche et tournoi de foot)

Réponses aux différents sujets abordés :

- Chutes d'ardoises hangar du silo grand rue : un courrier sera adressé aux propriétaires pour sécuriser la toiture
- Recrudescence des crottes de chien : une info municipale sera distribuée à la population
- Massifs de fleurs dégradés par des volatiles : rappel fait à la propriétaire

- La fibre optique n'est pas prévue avant 2020, compétence TIC de la CAC, à suivre
- M. SCARLAKEN fait part des mises à jour actuelles et à venir du site internet communal.
- L'écoulement eaux pluviales au niveau de la place sera cimenté.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 23 heures.